

Commission d'énergie du Nord canadien

Mme McLaughlin: Madame la présidente, je voudrais poser une question au ministre. D'après le mémoire, la question de Inuvik Utilidor est exclue ou elle fait l'objet d'un différend. Je ne pense pas me tromper en disant qu'il existe des divergences d'opinion quant à son appartenance. Le ministre peut-il donner une idée du genre de négociations qui seront tenues à ce sujet?

Il est évident que pour une telle infrastructure, un minimum d'entretien s'impose. Sauf erreur, il faut faire certains travaux pour que ce service essentiel pour Inuvik puisse être maintenu. Le ministre peut-il nous parler des projets du gouvernement à ce sujet? Je sais que c'est un peu secondaire, mais il en est question dans l'entente.

M. McKnight: Le député du Yukon a raison, il en est question. On en a discuté et cela ne fait pas partie des avoirs de la CENC. C'est un service important à Inuvik. Pour le moment, le gouvernement du Canada discute avec celui des Territoires du Nord-Ouest des engagements que les deux gouvernements devront prendre pour son entretien. Ce n'est pas un avoir particulièrement convoité par un des gouvernements, si je puis dire. Nous nous rendons compte que c'est un service important et nous en discutons avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest. Je suis certain que nous arriverons en temps et lieu à conclure une entente pour débloquer les crédits nécessaires à l'entretien, car cela coûtera de l'argent.

M. Penner: Madame la présidente, l'accord de principe intervenu en février précise au paragraphe 8(1) qu'après la cession, le service de distribution d'électricité fonctionnera conformément aux décisions d'un administrateur nommé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. J'imagine qu'il deviendra un service public des Territoires du Nord-Ouest.

Cependant, je m'étonne de voir dans les renseignements circonstanciés fournis à mon bureau par le ministre et ses collègues—je sais gré au ministre de sa courtoisie—que la Commission d'énergie des Territoires du Nord canadien sera régie, après une période de transition, par la Commission des services publics des Territoires du Nord-Ouest. Je m'interroge sur la raison d'être de cette période de transition. Dès que ce projet de loi aura reçu la sanction royale et aura été publié dans la gazette officielle, pourquoi ce pouvoir ne pourrait-il pas entrer en vigueur sur-le-champ? Existe-t-il quelque difficulté ou problème dont la Chambre devrait être avisée? Les Territoires du Nord-Ouest sont-ils à l'origine de cette difficulté? S'agit-il de quelque chose qu'ils veulent trancher? Ou est-ce au contraire le gouvernement du Canada qui suscite en quelque sorte un obstacle à la cession complète de ce pouvoir régulateur?

M. McKnight: Madame la présidente, les deux parties se sont mises d'accord sur cette période de transition. Il appartenait au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de régler. Il désirait un certain délai pour se familiariser, pour établir sa commission et effectuer les travaux d'approche en ce qui concerne les autres services et activités dont la commission pourrait assumer la responsabilité. Cela s'est fait entièrement à la demande du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons accepté volontiers. Il désire exercer ce pouvoir. Il tient à assumer cette responsabilité, mais il désire le faire en

connaissance de cause et le moment venu être prêt à s'en charger.

• (1630)

M. Penner: Je voudrais vérifier mes chiffres avec le ministre pour m'assurer que mes calculs sont exacts. Les 96 millions de dollars de dette de la Commission d'énergie du Nord canadien sont répartis selon une nouvelle structure, soit 53 millions de billets à ordre et 43 millions de capital-actions. Ce sont les 43 millions de dollars que le gouvernement va éponger. La vente est donc faite au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour 53 millions de dollars. Il y a également quelque 25 millions de dollars de bénéfices non répartis. Cette acquisition coûtera donc 28 millions de dollars au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Je tiens à ce que le ministre confirme qu'il en est bien ainsi.

M. McKnight: On me dit que oui, les 25 millions de dollars sont compris dans l'offre d'actions qui seront transférées. On me dit aussi qu'il ne faut pas nécessairement déduire les 25 millions des 53 millions. Pour une raison que j'ignore, ce n'est peut-être pas juste. Cela fait partie des avoirs et les coûts pourraient être établis ou définis, ou, je présume, d'autres actions pourraient être émises par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, y compris les 53 millions, non pas seulement les 53 millions moins les 25 millions.

M. Penner: Je n'insiste pas davantage sur ce point. J'aimerais demander au ministre de faire le nécessaire afin que ses adjoints me fournisse une explication écrite que je pourrais lire et relire à loisir pour y comprendre quelque chose.

Je me demande si le ministre pourrait dire aux députés quelle est la valeur totale des logements du ministère des Travaux publics qui seront transférés à titre gratuit au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Peut-être le ministre n'a-t-il pas ce renseignement à portée de la main parce que cela relève d'un autre ministère.

M. McKnight: Nous ne connaissons pas la valeur marchande des logements des Travaux publics, mais il faudrait dépenser entre 8 et 10 millions de dollars pour les remplacer. Nous ne sommes pas intéressés à établir leur valeur marchande.

J'assure au député que nous allons donner tous les renseignements concernant l'aspect financier de la vente.

M. Penner: Voici ma dernière question, madame la présidente, et peut-être est-elle plutôt générale. J'aimerais que le ministre me donne une indication quelconque. Depuis longtemps, le comité permanent s'inquiète du rôle que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sera appelé à jouer à mesure qu'on procède aux changements qui vont conduire à un gouvernement pleinement responsable, sans parler de la vieille formule de Chrétien qu'on a abandonné il y a bien longtemps. Quand il était ministre, aucun ministère, aucun ministre ou aucune agence n'allait dans le Nord sans avoir obtenu la permission et les conseils du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce n'est plus le cas depuis longtemps. À l'heure actuelle, ce sont surtout les ministères de l'Énergie et des Ressources, des Pêches et des Océans, de l'Environnement, des Transports et le reste qui oeuvrent dans le Nord.